

Flash'agglo

Le bulletin d'information des conseillers de la com' d'agglo
et des élus municipaux

Conseils communautaires des 29 juin et 6 juillet 2017

Développement des compétences de l'agglomération

Un contrat local de santé à l'échelle de l'agglomération



Dans le cadre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », l'assemblée a approuvé l'élaboration, le suivi et l'animation d'un contrat local de santé afin de coordonner les actions sur le territoire pour plus d'efficacité et de cohérence et répondre aux problématiques de santé et notamment la désertification médicale croissante.

Projet de conservatoire intercommunal



L'agglomération lance une réflexion pour le transfert au 1^{er} janvier 2018 de la compétence « enseignement artistique » dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre. Cela permettra, dans un premier temps, aux communes de Paron et de Villeneuve-sur-Yonne de trouver des solutions juridiques pour maintenir leurs écoles suite à la disparition, le 1^{er} juillet, de l'association Yonne Arts

Vivants. Autre avantage, le regroupement des écoles municipales de Paron, Sens et Villeneuve-sur-Yonne permettra la création d'un conservatoire intercommunal qui donnerait plus de possibilités en matière de financements et de formations. Ainsi, tous les habitants du Grand Sénonais bénéficieront d'un enseignement qualitatif. Pour rappel, les trois écoles regroupent 600 élèves dont la moitié ne réside pas dans les trois communes.

Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance



La signature actant l'élargissement de cette instance à l'agglomération s'est déroulée mardi 11 juillet en présence de Jean-Christophe Moraud, préfet de l'Yonne, Marie-Louise Fort, présidente de la CAGS, maire de Sens et Marie-Josée Delambily, procureur de la République. Le CISPD, dont la signature a été actée lors du conseil communautaire, a pour objectif de faire baisser la délinquance générale en ciblant les infractions les plus nombreuses constatées sur le territoire de l'agglomération et les besoins relevés par les maires des communes. Quatre objectifs prioritaires seront poursuivis dans le cadre des échanges de cette instance :

- les actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance,
- les actions pour améliorer la prévention des violences intrafamiliales et, plus largement, agir sur l'accès au droit et l'aide aux victimes,
- les actions pour promouvoir les valeurs de la République et de la citoyenneté,
- les actions concernant la tranquillité publique.

Travaux

Le Véloroute s'étend au nord de l'Yonne

L'agglomération souhaite poursuivre l'aménagement de voies cyclables - peu nombreuses au nord du département - le long des berges de l'Yonne et des voies SNCF non circulées et amorcer un rapprochement avec les pistes cyclables de « Bourgogne Vélo ». Coût de l'opération 594 912 €.



Eaux usées

Raccordement des réseaux d'eaux usées de Courtois-sur-Yonne à la station d'épuration de Saint-Denis-lès-Sens pour un montant de 167 500 €. La station de Courtois a atteint sa capacité maximum de traitement.



Convention des bonnes pratiques dans la commande publique

Cette convention porte sur les relations entre les collectivités et les entreprises dans le cadre de la commande publique. Dans un contexte économique difficile, les marchés publics constituent un levier fort de croissance de la région. Une convention de bonnes pratiques de la commande publique a été établie à l'adresse des entreprises du bâtiment et travaux publics, de l'agroalimentaire et des services de propreté portant sur la simplification des procédures pour l'accès aux marchés, la promotion de l'innovation pour les entreprises soumissionnaires, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et le développement durable parmi les principaux points.

Aménagement du territoire

La Communauté d'Agglomération assume la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à l'association « Maison familiale de vacances de la vallée de l'Yonne » pour l'opération de modernisation et d'extension du village vacances d'Armeau réalisée pour un montant de 1 150 000 €.

Les fonds de concours 2017

Une vingtaine de projets percevront des aides pour un montant total en 2017 de 273 439,51 €. Les principaux fonds octroyés sont :

- 30 000 € pour la construction d'une salle d'activités para et périscolaires à Voisines, la réhabilitation du lavoir communal de Collemiers et la rénovation de la mairie-école de Malay-le-Petit
- 20 000 € respectivement pour l'extension du foyer communal d'Etigny et les travaux d'accessibilité à Paron.

Les autres communes concernées sont Saint-Denis-lès-Sens, Gron, Dixmont, Armeau, Saint-Martin-du-Tertre, Villiers-Louis, Courtois et Véron. Retrouver les détails de l'octroi de ce fonds sur le site de l'agglomération : www.grand-senonais.fr

Les subventions

Jardins de la croisière

Une subvention exceptionnelle de 20 000 € est versée aux Jardins de la croisière. Cette association d'insertion par l'activité économique n'a pu percevoir les fonds FSE attendus pour les exercices 2014 et 2015. Aujourd'hui l'association emploie 32 postes en CDDI, un acteur important pour l'insertion de l'association sur l'agglomération.

Mission locale du Sénonais

L'Agglomération souhaite élargir son action sur le développement économique - jusqu'à présent essentiellement tournée vers les zones d'activités - sur le volet emploi et formation. La mission locale du Sénonais, au travers des nombreux forums, salons et actions, œuvre au rapprochement des besoins des entreprises de la qualification des demandeurs d'emploi. Une subvention de fonctionnement 2017 est attribuée à la mission locale du Sénonais à hauteur de 61 495,20 €.

Plan local d'urbanisme intercommunal : la population peut s'exprimer !

L'adoption de la charte de gouvernance ainsi que la prescription d'élaboration du PLU-iH lance la concertation auprès de la population. D'ores et déjà, les habitants de l'agglomération sont invités à faire remonter leurs observations :

- par courrier au président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, 21 boulevard du 14 juillet, 89100 Sens ;
- sur un registre de concertation mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération au 21 boulevard du 14 juillet ainsi qu'au 14, boulevard du 14 juillet à Sens.
- sur support numérique : plui-h@grand-senonais.fr
- par le biais d'une plateforme de contribution et d'échange en ligne sur le site internet de l'agglomération, www.grand-senonais.fr.

CONTACT / ESPACE PRESSE / MEDIATHÈQUE RECHERCHE

le grand senonais

L'AGGLOMERATION SERVICES AU QUOTIDIEN ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE HABITAT ET URBANISME TOURISME ET LOISIRS

Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat

f t y g+ 0

Le 27 mars 2017, les Communes membres ont unanimement décidé de transférer la compétence de la planification en urbanisme à la communauté d'agglomération du Grand Sénonais. Désormais, la CAGS doit élaborer à son initiative et sous sa responsabilité le PLU intercommunal valant programme local de l'habitat (PLU-iH) en collaboration avec les 27 communes qui la composent.

En effet, les élus de l'agglomération ont reconnu qu'il y avait une nécessité à réfléchir ensemble aux enjeux d'aménagement au-delà des limites du territoire communal qui est franchi chaque jour par les habitants, et de

Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat